

## Tourisme rural et multifonctionnalité en agriculture

Guy Debailleul

Volume 20, Number 2, Summer 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1071644ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1071644ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

### ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Debailleul, G. (2001). Tourisme rural et multifonctionnalité en agriculture. *Téoros*, 20(2), 52–59. <https://doi.org/10.7202/1071644ar>

# Tourisme rural et multifonctionnalité en agriculture

**Guy Debailleul**

*Tourism in rural areas is heavily dependent on the characteristics of farmland. Multifunctionality of agriculture and farmland is a concept used by some countries in order to reassess the role of agriculture in the economy and social wellbeing. This approach requires an examination of institutional devices, market mechanisms, and policy programs that are more appropriate to a socially acceptable mix of the functions of agriculture.*

Le tourisme rural constitue une des composantes de l'activité touristique parmi les plus récentes et probablement aussi les plus dynamiques. Une de ses caractéristiques est qu'il s'appuie sur un territoire dont une grande partie supporte l'activité agricole. Les conditions de coexistence, voire de coévolution de l'activité touristique et de l'activité agricole ont suscité de nombreux débats. On se propose dans cet article de « revisiter » cette réflexion en recourant à un concept popularisé depuis quelques années, soit celui de la multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire agricole.

Après avoir illustré comment différentes formes de tourisme rural sont liées aux conditions dans lesquelles se développe l'agriculture et à la façon dont celle-ci organise le territoire, on examinera comment les forces économiques, les institutions et les politiques agricoles conditionnent la physionomie de l'agriculture et affectent la capacité de cette activité à assurer différentes fonctions en dehors de celle qui lui est traditionnellement dévolue, à savoir produire les biens nécessaires à l'alimentation ou à la fourniture de certaines matières premières destinées à l'industrie.

En observant comment et dans quelles circonstances certains pays ont adopté relativement tôt, ou plus récemment, des politiques destinées à promouvoir ou à renforcer ce caractère multifonctionnel de leur agriculture, on s'interrogera sur la situation du Québec dans ce domaine. Enfin, on appréciera la capacité du concept de multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire agricole à éclairer les perspectives de développement du tourisme rural.

## Tourisme rural et territoire agricole

Le tourisme rural englobe un ensemble d'activités qui peuvent varier d'une région à l'autre. Cependant, il se définit essentiellement par le fait que les activités qu'il désigne s'inscrivent dans un territoire marqué historiquement par la mise en œuvre de ses ressources biophysiques et par le mode d'organisation spatiale de l'habitat que l'exploitation de ces ressources (forêts, pâturages, terres arables) et son évolution dans le temps ont suscité. Si le lien entre activité touristique en milieu rural et activité agricole peut être plus ou moins direct, il n'en est pas moins vrai que la ruralité porte la marque passée et présente de l'activité agricole.

Le lien est évidemment plus étroit sur le plan de l'agrotourisme qui désigne des prestations le plus souvent fournies par des exploitations agricoles. Sous l'angle microéconomique, on peut considérer que les agriculteurs engagés dans des activités agrotouristiques mettent sur le marché un ensemble de services rendus disponibles par les caractéristiques de leurs exploitations : hébergement, restauration, visites, auto-cueillette, repas de « cabane à sucre » etc. On peut alors chercher à étudier les caractéristiques économiques de ces services agrotouristiques et les facteurs qui conditionnent leur offre. On peut également s'intéresser aux exploitations qui s'engagent dans la prestation de ces services et examiner comment cette activité trouve sa place dans la panoplie des stratégies de développement des entreprises agricoles.

Ces préoccupations, pour légitimes qu'elles soient, ne doivent cependant pas ignorer que la plupart des activités agrotouristiques et, plus largement, la plupart des services offerts par le tourisme rural, ne sont pas rendues possibles seulement par les caractéristiques intrinsèques des agents économiques qui les proposent, mais également par l'existence d'aménités produites par l'ensemble de l'activité agricole dans son rapport avec le territoire. Autrement dit, c'est la capacité de l'ensemble des exploitations agricoles à produire un paysage agricole de qualité, à entretenir une architecture rurale esthétique, à ne pas porter atteinte à la qualité de l'environnement, à maintenir une biodiversité riche et des habitats fauniques nombreux et diversifiés, qui conditionne amplement la possibilité de quelques-unes de ces exploitations d'offrir des services agrotouristiques et plus largement le développement du tourisme rural. Aussi, l'offre de services de tourisme rural dépend-elle étroitement du flux d'aménités et du solde des externalités positives et négatives produites par l'activité agricole.

Un producteur de fruits ou de légumes désireux d'offrir l'auto-cueillette comme service agrotouristique devra prendre en compte la disposition des parcelles qui peuvent se prêter à l'auto-cueillette et la localisation de son exploitation par rapport aux centres urbains. Mais le succès de son activité risque d'être tout autant tributaire de l'éventuelle présence d'une exploitation porcine dans les environs immédiats et il est très conscient qu'un épandage de lisier à proximité de ses champs au moment de la récolte peut ruiner ses efforts. Il se trouve donc à la merci des externalités négatives provoquées par les activités d'élevage des autres agriculteurs dans un rayon qui peut être important. À l'inverse, son activité d'auto-cueillette pourra bénéficier de l'attrait qu'un paysage agricole agréable peut susciter sur les touristes.

Ainsi tributaire des aménités et des autres externalités que l'activité agricole produit dans son rapport avec le territoire, le tourisme rural se trouve donc particulièrement concerné par le débat sur la multifonctionnalité.

Le concept de multifonctionnalité en agriculture, s'il désigne une réalité qui n'est pas nouvelle, révèle cependant une évolution dans les attentes de la société à l'égard de cette activité. Il dérive lui-même du caractère multidimensionnel du développement durable, entendu comme un type de développement efficace sur le plan économique, sain sur le plan environnemental et équitable sur le plan social, de la transposition des préoccupations de développement durable à l'agriculture (« agriculture durable »). Laurent (1999) propose comme définition de la multifonctionnalité en agriculture « *l'ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité ; la reconnaissance officielle de la multifonctionnalité exprimant la volonté que ces différentes contributions puissent être associées durablement de façon cohérente selon des modalités jugées satisfaisantes par les citoyens* ». Ce concept s'appuie sur l'idée que la contribution de l'agriculture à la société ne se limite pas à l'activité productive au sens strict, c'est-à-dire la fourniture de biens destinés principalement à la satisfaction des besoins alimentaires et également à certaines branches industrielles (industrie textile notamment), mais que l'agriculture remplit simultanément, à des degrés divers, d'autres fonctions à l'égard du territoire, du patrimoine foncier, bâti et culturel, de l'environnement, du milieu rural, de l'emploi.

Trois grandes catégories de fonctions sont généralement mentionnées quand on parle de la multifonctionnalité de l'activité agricole (Racapé, 1999) :

- La fonction **économique** : Dans la mesure où l'agriculture demeure un facteur important dans le fonctionnement et la croissance de l'économie, même dans les pays très industrialisés, à la fois par l'importance de sa production, sa place dans la filière agroalimentaire – qui représente près de 15 % des dépenses des ménages – et le débouché que ce secteur représente pour d'autres activités industrielles.
- La fonction **environnementale** : L'agriculture et son utilisation des terres ont

des effets bénéfiques ou, au contraire, préjudiciables sur l'environnement. Elles interfèrent dans un grand nombre de relations écologiques et contribuent à la production d'aménités et de biens publics.

- La fonction **sociale** : La conservation et le dynamisme des collectivités rurales peuvent être tributaires d'une agriculture paysanne et, en même temps, contribuer à son maintien. Des relations qu'entretient l'agriculture avec le milieu rural peut dépendre la qualité de la vie en milieu rural.

La liste des différentes fonctions constituant la multifonctionnalité est elle-même source de discussions. Ainsi, un groupe de travail constitué à l'Organisation de coopération et de développement économique s'est vu recommandé par les pays participants d'inclure dans la liste des productions non alimentaires caractérisant la multifonctionnalité : biodiversité, paysage, érosion des sols, conservation des eaux, prévention des inondations, emploi rural, sécurité alimentaire, bien-être des animaux, héritage culturel, développement des villages, cohésion sociale, engorgement urbain, compétitivité agricole, répartition des revenus et balance commerciale (OCDE, 1999).

## Dynamique agricole et multifonctionnalité

Au cours des dernières années, la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture s'est rapidement imposée dans la mesure où il s'appuyait sur une solide évidence nourrie par l'observation des différents systèmes de production agricole et l'analyse de leurs conséquences économiques, environnementales et sociales. C'est bien davantage autour des implications de la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les décisions économiques et les choix politiques que le débat s'est développé à partir du constat suivant : des différentes fonctions assurées par l'agriculture qui concourent à des degrés divers au bien-être de la société, seules certaines fonctions se caractérisent par des échanges de biens et

de services sur un marché. Comment, dans ces circonstances, faire en sorte que l'équilibre entre les différentes fonctions ainsi reconnues corresponde à la demande sociale ? Par quels mécanismes trouver un lieu de convergence entre logique économique, exigences environnementales et préoccupations sociales ?

La question est rendue encore plus complexe par le fait que les rapports entre les niveaux de prestation des différentes fonctions ne sont en aucune façon des relations linéaires. La figure 1 tente d'en fournir une illustration simple limitée à la comparaison entre le niveau de production de certaines aménités ou d'externalités de nature environnementale et le niveau de production en fonction du degré d'intensification de la production.

Au cours des dernières décennies, la dynamique des systèmes de production agricole sous l'effet des contingences économiques s'est traduite, parfois de manière spectaculaire, par une intensification des pratiques agricoles, notamment du point de vue de l'utilisation des intrants (fertilisants, produits agrochimiques, etc.) qui a permis une augmentation de la valeur nette de la biomasse agricole produite par unité de surface. Cette intensification passe souvent par la spécialisation des productions et le développement de la monoculture.

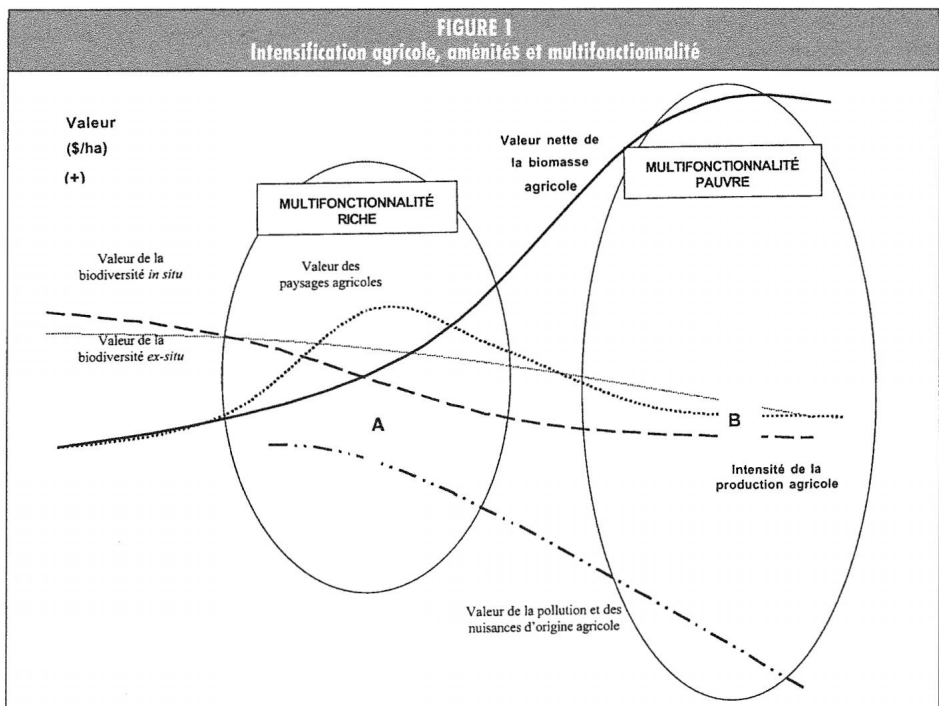
Or, différentes conséquences environnementales découlent d'une telle évolution. La recherche d'une augmentation des rendements passe par l'élimination des plantes concurrentes et donc contribue directement à la baisse du niveau de biodiversité directement sur le territoire agricole (*in situ*), mais les pratiques agricoles et notamment l'utilisation des pesticides affectent également le niveau de biodiversité *ex situ*, tant du point de vue végétal qu'animal, ainsi que Rachel Carson (1962) l'évoquait déjà au début des années soixante. D'autre part, l'intensification des productions animales passe également par une réduction de la biodiversité dans la mesure où les élevages tendent à s'appuyer sur un nombre de plus en plus restreint de races.

La relation entre la valeur des paysages

agricoles et l'intensité de la production est très complexe. Sans s'attarder sur ce qui fait la valeur d'un paysage agricole – qui susciterait de longues discussions –, on peut admettre que la qualité d'un paysage agricole peut s'améliorer lorsque le niveau de production augmente, que des revenus plus élevés permettent de consacrer davantage de ressources à l'entretien des bâtiments et des parcelles, à l'élimination des friches. Des travaux récents ont d'ailleurs montré que les ruraux et les urbains accordaient une valeur économique plus grande à un paysage agricole qu'à un paysage marqué par la déprise agricole et par le développement de friches (Colson et coll., 1995). Toutefois, la poursuite de l'intensification a tendance à renverser le sens de cette relation, dans la mesure où celle-ci passe par une spécialisation des productions, une réduction de la diversité des cultures présentes simultanément sur un territoire et donc par un appauvrissement de la richesse du paysage. De plus, la concentration des exploitations qui est un corollaire de cette dynamique diminue le nombre de fermes, introduit de nouveaux bâtiments dont l'esthétique peut détruire l'équilibre des paysages antérieurs. Certaines technologies de récolte et de conditionnement peuvent également avoir des ef-

fets fâcheux sur le paysage. Il suffit de citer les récentes technologies d'enrobage des balles de foin qui laissent des villages, sur certaines routes du Québec, défigurés par l'accumulation de boudins de plastique blanc stockés pendant des mois aux abords des fermes et le long des chemins ruraux.

Enfin, une dernière dimension de cette relation entre l'intensification agricole et l'environnement concerne l'augmentation des pollutions et des nuisances d'origine agricole. La relation indiquée sur le graphique a essentiellement une valeur indicative et elle devrait être spécifiée pour chaque type de pollution et de nuisance. Il reste qu'un certain nombre de recherches tendent à confirmer cette allure générale. Notamment, des études du ministère québécois de l'Environnement permettent d'établir des parallèles entre les productions végétales intensives et la concentration des élevages dans certains bassins, d'une part, et la qualité de l'eau, d'autre part. Ainsi on a noté une relation étroite entre les concentrations moyennes en azote total dans les eaux de trente-cinq rivières et la densité du cheptel animal. Pour les mêmes rivières, une relation a été relevée entre les concentrations moyennes en phosphore total et celles de matières en



suspension, lesquelles reflètent l'intensité des processus érosifs, eux-mêmes tributaires de l'intensité des pratiques culturales (Bernard et coll., 1999).

Si l'on essaie de construire un indicateur de l'état dont la multifonctionnalité est valorisée en fonction du niveau d'intensification de l'agriculture, l'observation de la figure 1 amène à constater qu'autour du niveau d'intensification A, le niveau de multifonctionnalité de l'agriculture est probablement plus riche qu'autour du niveau B<sup>1</sup>. Mais les questions qui se posent alors sont, d'une part, de vérifier que le niveau A correspondra effectivement à une préférence de la société et, d'autre part, de mettre en œuvre les moyens ou de susciter les conditions qui permettraient de promouvoir un niveau A d'intensification agricole.

Il faut par ailleurs éviter d'en déduire qu'une simple « désintensification agricole » va conduire à un niveau socialement plus acceptable de multifonctionnalité en agriculture. L'exemple des transformations subies par l'agriculture roumaine peut servir d'illustration (Hirschhausen et coll., 1999). La Roumanie est le pays d'Europe centrale et orientale qui a engagé dès 1990 une des « décollectivisations » les plus radicales, bouleversant paysages et structures agraires, mais elle est aussi parmi ceux qui ont connu une récession du système agricole les moins accusées. Le choc productif a été amorti par une sorte de « retour paysan » unique en Europe : neuf millions des quinze millions d'hectares de terres agricoles du pays ont été redistribués à neuf millions de petits propriétaires.

À cette « décollectivisation » foncière est associé – et c'est l'originalité du cas de figure roumain – un total démembrement des vastes entités productives que le système socialiste avait mises en place. Le retournement agraire s'est doublé logiquement d'une forme de désintensification en capital des exploitations. Chute de la consommation d'engrais et de pesticides, dégradation du parc mécanisé faute d'investissement et d'entretien, rediffusion de la traction animale sont autant de manifestations de cette rupture avec le modèle « productiviste » de l'époque socialiste.

Toutefois, même si passé la période de profonde désorganisation de la production au moment des partages fonciers (1991-1992) les niveaux de production ont renoué avec les valeurs des années quatre-vingts, cette réponse paysanne est synonyme d'appauvrissement économique à brève échéance. Pour enrayer cet appauvrissement, il apparaît nécessaire de formuler une politique agricole de modernisation des nouvelles structures tellement émietées, ce qui signifiera une nouvelle intervention sur les paysages.

Or, constatent Hirschhausen et coll., si la gestion agraire du système socialiste a été, à bien des égards, une gestion perturbatrice des milieux, il n'est pas sûr que le retour paysan soit largement synonyme d'amélioration écologique.

La « décollectivisation » a radicalement modifié certaines composantes de la gestion socialiste (méfaits du « positivisme agronomique », absence de valeur patrimoniale concédée à la terre et dilution, au sein de la propriété collective, de la responsabilité foncière) et, pourtant, la gestion paysanne des terroirs n'est pas plus respectueuse et conservatrice du patrimoine environnemental.

Certes les surconsommations d'engrais chimiques n'ont plus cours tandis que le retour au fumier améliore la structure des sols de certaines parcelles ; certes les nouveaux acteurs sont responsabilisés à l'égard de leur patrimoine foncier et de ses ressources ; mais le retour paysan s'accompagne d'une augmentation de la charge agraire qui, dans le cas d'une économie d'autosubsistance, exerce une vraie pression sur le milieu.

D'où la conclusion des auteurs qui constatent qu'on a cru que le « retour paysan » allait permettre de limiter les gaspillages et de « reterritorialiser » le travail agricole. C'est oublier que la protection de l'environnement repose sur des logiques qui dépassent l'horizon de la parcelle agricole et qui engagent des solidarités d'échelle supérieure (sur le plan des terroirs, des bassins versants, des nappes phréatiques, etc.). En s'en tenant à la seule

responsabilisation individuelle, les politiques de protection de l'environnement et de réparation écologique risquent l'impuissance. Elles doivent savoir s'appuyer tout à la fois sur la capacité des individus à ménager de manière fine leur patrimoine et sur celle des collectivités territoriales à coordonner les solidarités. Cela suppose des sociétés locales, des capacités d'auto-organisation et exige de l'État la volonté de les susciter.

### **Le territoire agricole : le territoire des agriculteurs ?**

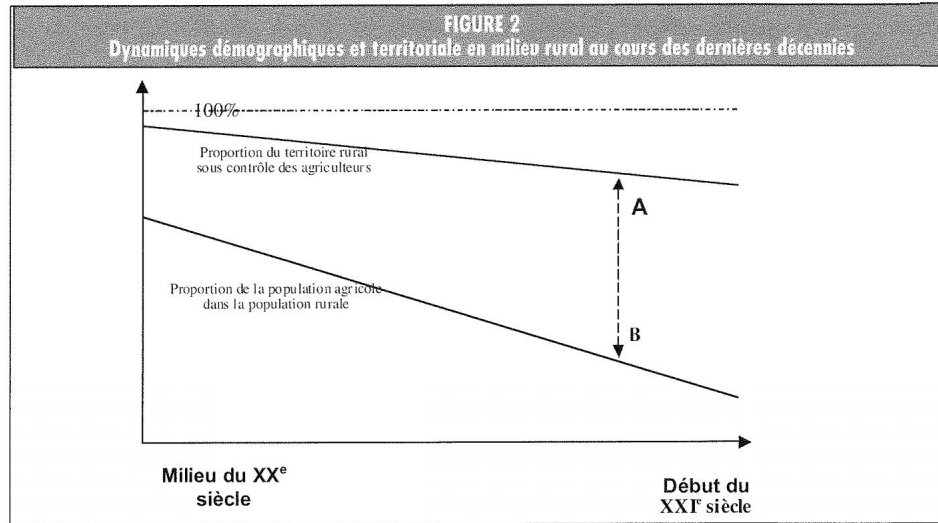
Le cas de la Roumanie illustre le fait qu'une désintensification non encadrée ne suffit pas à elle seule à corriger les erreurs de la période précédente. En fait, la capacité d'un territoire agricole à remplir ses différentes fonctions ne dépend pas seulement du niveau d'intensification agricole, mais aussi du type d'institutions qui gouvernent les rapports entre activité agricole et territoire agricole et, tout particulièrement, des formes d'appropriation du territoire agricole et des politiques foncières. Or, l'évolution démographique à l'intérieur du monde rural dans les pays industrialisés au cours des dernières décennies a abouti à une situation que Christians (1993) qualifie ainsi : « *Dans nos pays industriels, une ultra minorité d'hommes (les agriculteurs) gèrent une majorité de l'espace* ».

Cette double dynamique du point de vue de la population rurale et du contrôle du territoire rural peut être représentée par la figure 2.

Il s'agit d'une illustration qui nous semble représenter l'évolution de bon nombre de régions rurales relativement densément peuplées des pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord. Il s'agit en particulier des zones rurales dans lesquelles l'agriculture, loin de connaître un déclin suscité par l'aggravation relative de ses handicaps naturels par rapport aux régions mieux nanties, a conservé son dynamisme. Avec la concentration intervenue dans le secteur agricole qui a vu en quelques décennies le nombre d'exploitations se réduire de plus des deux tiers ou des trois quarts, avec la redéfinition des fonctions

économiques des zones rurales et les dynamiques démographiques qui l'ont accompagnée, notamment avec l'installation de néo-ruraux, la part de la population agricole dans la population rurale a décliné de manière radicale. Dans le même temps, la part du territoire rural gérée par les agriculteurs a diminué de manière beaucoup moins significative, notamment dans les régions peu touchées par le phénomène de déprise agricole. Ainsi, la longueur du segment AB qui mesure la distance séparant les deux évolutions constitue en même temps un indicateur de l'importance de conflits potentiels entre les deux composantes de la population rurale en ce qui a trait aux attentes des uns et des autres à l'égard du territoire agricole. Car les attentes du milieu rural non agricole ont tendance à se diversifier et à accorder de plus en plus d'importance aux fonctions non économiques du territoire agricole. Or, la capacité d'un territoire agricole à jouer un rôle multifonctionnel dépend des différents facteurs qui conditionnent l'équilibre entre ces différentes fonctions, parmi lesquels figurent non seulement les variables économiques, les programmes et les politiques agricoles et « agri-environnementales », mais aussi comme on l'a signalé au début de cette section, les dispositifs institutionnels qui gouvernent la gestion du territoire agricole et, par conséquent, les politiques foncières et d'aménagement foncier.

Lorsqu'en 1949 le gouvernement français a promulgué la loi sur les baux agricoles, il s'est agi d'une véritable révolution foncière. Les agriculteurs qui étaient tributaires de baux aux conditions aléatoires – voire qui relevaient encore du statut du métayage – ont eu accès à des conditions de fermage qui ont bouleversé radicalement l'équilibre des rapports entre propriétaires et locataires. Ceux-ci se sont trouvés titulaires de baux de longue durée (jusqu'à 18 ans), renouvelables, à des loyers fixés par l'État et non indexés selon le niveau de productivité du sol. Cette mesure foncière a largement contribué à moderniser l'agriculture française et à l'engager dans un processus d'intensification dont les agriculteurs fermiers pouvaient espérer récupérer l'essentiel des



bénéfices. Inversement, les propriétaires se voyaient dépossédés du droit de regard dans les décisions d'affectation.

Dans le même contexte, les politiques d'aménagement foncier ont favorisé des programmes de remembrement des terres agricoles destinés à réduire la trop grande parcellisation du territoire agricole pour permettre également, par la constitution de parcelles de beaucoup plus grande taille, de faciliter l'adoption de la mécanisation et de contribuer à l'intensification des pratiques agricoles.

Baucoup de pays ont adopté des politiques foncières tendant à conforter, voire à renforcer, le contrôle du territoire agricole au profit des agriculteurs, pour lutter notamment contre les risques de démantèlement provoqués par l'expansion urbaine.

La loi de protection du territoire agricole adoptée au Québec en 1978 va dans le même sens. Destinée à freiner l'étalement urbain au détriment des meilleures terres agricoles, elle est devenue par son extension systématique à l'ensemble du territoire agricole, y compris dans des régions où l'étalement urbain ne constituait pas une menace sérieuse pour l'agriculture, un instrument de contrôle collectif au profit des agriculteurs (Debailleul, 1988).

En 1997, l'adoption de la loi 23 est venue compléter le dispositif de protection du territoire agricole en lui ajoutant un volet

de protection des activités agricoles. La légitimité de la revendication des agriculteurs de voir les conditions d'exercice de leur profession protégées contre les poursuites indues est incontestable. Il n'en reste pas moins que l'adoption de cette législation (de même que celles du même type qui ont été adoptées dans d'autres parties du Canada et dans de nombreux États aux États-Unis) illustre deux réalités : d'un côté le développement des attentes alternatives à l'égard du territoire agricole, attentes qui peuvent prendre la forme de récriminations plus ou moins véhémentes contre quelques-uns des impacts environnementaux et sociaux du développement agricole (la focalisation de formes de résistance contre l'implantation de porcheries en est une illustration) ; d'autre part, la volonté des agriculteurs de ne pas voir entamées de quelque manière que ce soit leurs prérogatives de gestion du territoire agricole. La décision prise au Québec, au cours de l'hiver 2000-2001 par plusieurs fédérations régionales d'agriculteurs, d'interdire aux motoneigistes d'emprunter les sections des pistes situées en territoire agricole, en mesure de représailles contre les actions visant à bloquer l'installation de porcheries, symbolisait ce rappel du contrôle par les agriculteurs d'un territoire dont dépendent certaines activités relevant du tourisme rural.

Aux États-Unis, on observe également l'expression nouvelle de divergences de vues entre urbains, grands consommateurs d'espace rural dans le cadre de leurs loi-

sirs, et ruraux (notamment agriculteurs) quant à l'utilisation de l'espace rural. « *Though most of the natural environment is rural, much of its use is by urban people. Many urban people want to have something to say about rural resource use because they recreate and spend time here. At the same time, rural interests often take an absolutist view of property rights. And thus the battle is joined* » (Castle, 2001).

Toutefois, dans certains pays européens, ce contrôle collectif du territoire agricole par les agriculteurs au profit d'une logique d'intensification agricole tend à être nuancé, voire réaménagé. Il en est de même en France des dispositifs qui gouvernent désormais les aménagements du territoire agricole dans le cadre des opérations de remembrement. C'est ainsi que Marochini (1999) observe :

*Le remembrement rural, initialement exclusivement agricole et souvent peu respectueux des données écologiques associées aux paysages agraires, tend aujourd'hui, non sans difficulté, à intégrer des préoccupations qualitatives de préservation des équilibres naturels en place avant l'opération. [...] La définition de principes écologiques est un préalable à toute volonté de gestion-protection des paysages agraires mais elle se heurte à deux types de réserves. En premier lieu, toute action en domaine privé s'expose à de fortes oppositions car le droit de propriété reste une valeur fondamentale inscrite de manière très sensible dans les mentalités. En second lieu, les rapports entre économie-écologie et cohérence des sociétés rurales méritent d'être analysés dans les mêmes proportions pour faire éclore des conditions favorables à l'essor d'une agriculture durable.*

En termes de procédures, le remembrement rural n'a réellement intégré les préoccupations d'environnement, de maintien de la biodiversité et des équilibres écologiques associés que très récemment. Cependant, l'espace rural devient, au cours des années 1980, un milieu toujours plus

complexe où s'opère une recomposition sociale à la faveur d'une nouvelle répartition des fonctions non agricoles. Le remembrement doit s'intégrer à un cadre redéfini où les intérêts agricoles ne sont plus exclusifs. On note en particulier la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui soumet à autorisation les projets des travaux connexes, met en évidence l'importance des dynamiques amont-aval, sensibilise à la préservation des zones humides.

La loi Paysage du 8 janvier 1993 peut être considérée comme une autre étape puisqu'elle consacre pour la première fois la notion de paysage dans le droit français. En termes de remembrement, elle donne une orientation favorable à la renaturation foncière entre les territoires cultivés, les zones naturelles protégées ou à protéger et les espaces linéaires de cheminement.

Cette évolution dans les prérogatives collectives des agriculteurs à l'égard du territoire a pu amener Laurent (1965) à parler, pour le cas français, de « *la fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle sur le territoire* ». Après avoir rappelé comment, à partir des années soixante, les exploitants professionnels, en tant que groupe social, ont pris le contrôle de l'utilisation agricole du territoire et, de manière plus générale, de la gestion du territoire dans l'espace rural, l'auteure observe que l'on est passé plus récemment à une situation où les non agriculteurs obtiennent le pouvoir d'intervenir directement dans la gestion du territoire, y compris celle du territoire agricole, entre autres grâce à leur influence croissante au sein des conseils municipaux.

Si les institutions qui régulent les droits d'usage du territoire agricole conditionnent, comme nous l'avons laissé entendre au début de cette section, la façon dont la multifonctionnalité du territoire agricole peut être prise en compte, il s'avère que, selon les pays, ces institutions suivent des évolutions qui sont loin d'être convergentes.

### **La multifonctionnalité est-elle soluble dans le marché ?**

La dimension institutionnelle est loin de

constituer cependant la seule clé ouvrant sur la multifonctionnalité en agriculture. La prise en compte de celle-ci peut s'appuyer sur une gamme assez étendue de programmes ou d'instruments économiques. Les discussions qui ont eu cours dans le groupe de travail mis en place au sein de l'OCDE étaient alimentées par la crainte que la prise en compte de ce concept ne serve d'alibi à certains pays (et, notamment, à l'Union européenne) pour « relégitimer » des aides directes aux exploitants agricoles que les négociations en vue d'une plus grande libéralisation des échanges agricoles cherchaient à disqualifier.

Les membres du groupe de travail ont donc cherché à examiner dans quelle mesure les mécanismes de marché étaient capables de promouvoir la multifonctionnalité. Or, il faut rapidement se rendre à l'évidence que si ces fonctions complémentaires qu'exerce l'activité agricole peuvent être considérées comme des co-produits ou des produits joints de la production agricole elle-même, les observations précédentes ont montré que les relations entre les niveaux de production agricole et les niveaux de fourniture d'aménités ou de production d'externalités négatives étaient complexes et vraiment non proportionnels au niveau de production de biens primaires.

Un tel constat n'exclut pas pour autant les mécanismes de marché ou les négociations entre agents économiques comme moyens de promotion de certaines formes de multifonctionnalité. Des solutions « coasiennes » résultant d'une négociation directe entre des « bénéficiaires » de la multifonctionnalité et des « prestataires » de multifonctionnalité peuvent être recherchées, notamment lorsque les bénéficiaires sont clairement identifiables et que les agents en cause ne sont pas trop nombreux. Beaucoup d'activités de tourisme rural ou d'agrotourisme peuvent y recourir. Dans l'exemple cité au début de cet article – à propos de l'activité d'auto-cueillette menacée par des épandages de lisier intempestifs –, on peut imaginer une négociation directe entre l'organisateur de l'auto-cueillette et l'éleveur qui viserait à offrir une compensation à ce dernier contre engagement à ne pas épandre de lisier à

certaines périodes de l'année. Lorsqu'un établissement touristique doit une partie de son succès à la qualité du paysage agricole immédiatement contigu, on peut concevoir des négociations directes entre les responsables de l'activité touristique et les agriculteurs en vue de conserver les attributs essentiels du paysage. Cette démarche n'est guère différente de celle des compagnies propriétaires de source d'eau minérale qui établissent des contrats avec les agriculteurs exerçant leur activité à proximité de la source afin que ceux-ci respectent un cahier des charges dans leurs pratiques agricoles pour éviter tout risque de contamination ou de pollution de la source, le respect du cahier des charges donnant droit à des compensations monétaires. Cette démarche s'apparente à des achats de droits. De nombreuses activités touristiques et particulièrement agrotouristiques peuvent recourir à ces négociations. Toutefois, lorsque les activités de tourisme rural ne sont pas seulement tributaires des pratiques d'un nombre limité d'agriculteurs, mais d'un état général de l'environnement ou du territoire agricole, lorsque par ailleurs les prestataires de services touristiques ne sont pas les seuls bénéficiaires des aménités associées à la multifonctionnalité du territoire agricole, alors la négociation directe n'est, d'une part, plus possible techniquement et, d'autre part, plus efficace économiquement. L'État, les régions ou les collectivités locales doivent alors prendre le relais pour adopter des mesures favorisant l'expression d'une plus grande multifonctionnalité de l'agriculture.

Plusieurs pays ont, parfois depuis plusieurs décennies, mis en œuvre des mesures qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de promotion de la multifonctionnalité. Le cas de l'Autriche en est une illustration (Greich, 1996).

Ainsi Greich note que c'est depuis 1977, avec l'introduction de limites à l'augmentation du bétail, que l'Autriche s'est engagée dans un processus de reconversion de son système de production agricole vers une agriculture « éco-sociale ». Ce processus est passé par l'instauration de quotas de production dans le secteur laitier, des

études sur les modalités de compatibilité entre économie et écologie dans l'agriculture, le développement du concept « d'éco-territoire ». Les priorités affichées concernent une orientation résolument écologique, une rémunération des producteurs pour leur contribution à la conservation du paysage agricole, la protection des structures rurales, le maintien du revenu par le développement de la pluriactivité.

Des démarches relativement similaires ont été suivies par la Suisse, le Japon et certaines régions de Grande-Bretagne.

Les programmes mis en œuvre peuvent être des mesures de subventions aux agriculteurs en contrepartie d'un cahier des charges ou de normes de production. Toutefois, la tendance la plus spectaculaire observée au cours des dernières années est celle qui recourt à la contractualisation. O'Riordan prévoyait déjà en 1989 que cet instrument serait largement utilisé pour promouvoir des objectifs non agricoles et que le nombre d'exploitations dont le revenu dépendrait pour une part significative de ces contrats passés avec l'État pourrait augmenter rapidement dans l'avenir (O'Riordan, 1989). La politique agricole américaine a introduit cette démarche dès 1985 dans le cadre de programmes de conservation des terres (CRP) et des zones humides (WRP) pour encourager la protection de terres sujettes à l'érosion ou ayant un haut potentiel environnemental (habitats fauniques, zones humides), par le biais de contrats d'une durée de dix ans passés avec des agriculteurs volontaires. La nouvelle loi d'orientation agricole française a fait des « Contrats territoriaux d'exploitation » l'instrument central de la mise en œuvre de la multifonctionnalité en agriculture. Les réformes récentes des politiques agricoles suisses et japonaises vont également dans le même sens.

### Quelle multifonctionnalité pour quel tourisme rural ?

Si un grand nombre de pays s'accordent sur le contenu du concept de multifonctionnalité, si les instruments qui tendent à la favoriser sont également convergents, la nature des attentes sociales à l'égard de cette multifonctionnalité et le contenu

concret que celle-ci peut prendre peuvent varier sensiblement d'un pays à l'autre et, par conséquent, les opportunités que cette multifonctionnalité peut offrir au développement du tourisme rural varieront également.

Les attentes sont elles-mêmes fonction de caractéristiques telles que la densité de population, son type de répartition sur le territoire, l'évolution du revenu et les habitudes de loisirs qui constituent une dimension culturelle. Mais elles sont également tributaires de l'importance que l'on fait jouer à l'agriculture nationale dans la satisfaction des besoins alimentaires du pays (voir figure 3). Les pays qui ont dû renoncer à voir leur agriculture assurer l'essentiel de leurs besoins alimentaires (pour des raisons de disponibilité et de qualité des sols) ont été les premiers à vouloir faire jouer d'autres rôles à leur agriculture : Suisse, Autriche, Japon.

À l'inverse, les pays agroexportateurs et, en particulier, ceux qui offrent simultanément de grandes disponibilités de territoire agricole et de territoires « naturels » vont manifester des attentes différentes à l'égard de la multifonctionnalité en agriculture (Prairies américaines et canadiennes, Australie, etc.). Ainsi des loisirs comme la pêche et la chasse, dont la pratique peut s'exercer pour l'essentiel dans des espaces naturels, des parcs et des réserves en Amérique du Nord, sont, dans de nombreuses régions européennes, tributaires du territoire agricole.

### Conclusion

Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire agricole tend à constituer une référence pour la réévaluation de la place de l'agriculture dans l'économie et dans la société. Plusieurs pays ont réformé ou sont en voie de réformer leurs politiques agricoles, de développer de nouveaux instruments d'aide aux agriculteurs, voire de concevoir des formes de contractualisation des agriculteurs pour favoriser un meilleur équilibre entre les différentes fonctions attribuées à l'activité agricole. Il apparaît par ailleurs que la mise en œuvre des conditions de cette



multifonctionnalité passe également par un aménagement des dispositifs institutionnels qui répartissent entre les agriculteurs et le reste de la société le contrôle sur l'usage du territoire agricole. Cette dynamique devrait contribuer à favoriser l'ensemble des aménités et des externalités positives produites par l'activité agricole. En même temps, elle devrait réduire les conséquences négatives et offrir de nouvelles perspectives de développement au tourisme rural.

**Guy Debailleul** est professeur au Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval.

**Note**

- Il faut considérer là aussi la figure 1 comme une illustration du raisonnement et non comme une représentation de calculs réels. Des techniques économiques ont été développées pour associer une valeur monétaire à certaines fonctions non économiques de l'activité agricole, mais tant les méthodologies utilisées, les postulats sur lesquels elles s'appuient que les résultats auxquels elles parviennent suscitent une littérature tout autant abondante que discutée.

**Bibliographie**

Bernard, Claude, Marc Laverdière, et Denis Coté (1999), « Parallèle entre l'utilisation agricole du territoire et la qualité de l'environnement au Québec », *Paysages agraires et Environnement. Principes écologiques de gestion en Europe et au Canada*, sous la direction de Stanislas Wicherek, CNRS Éditions, Paris, p. 323-331.

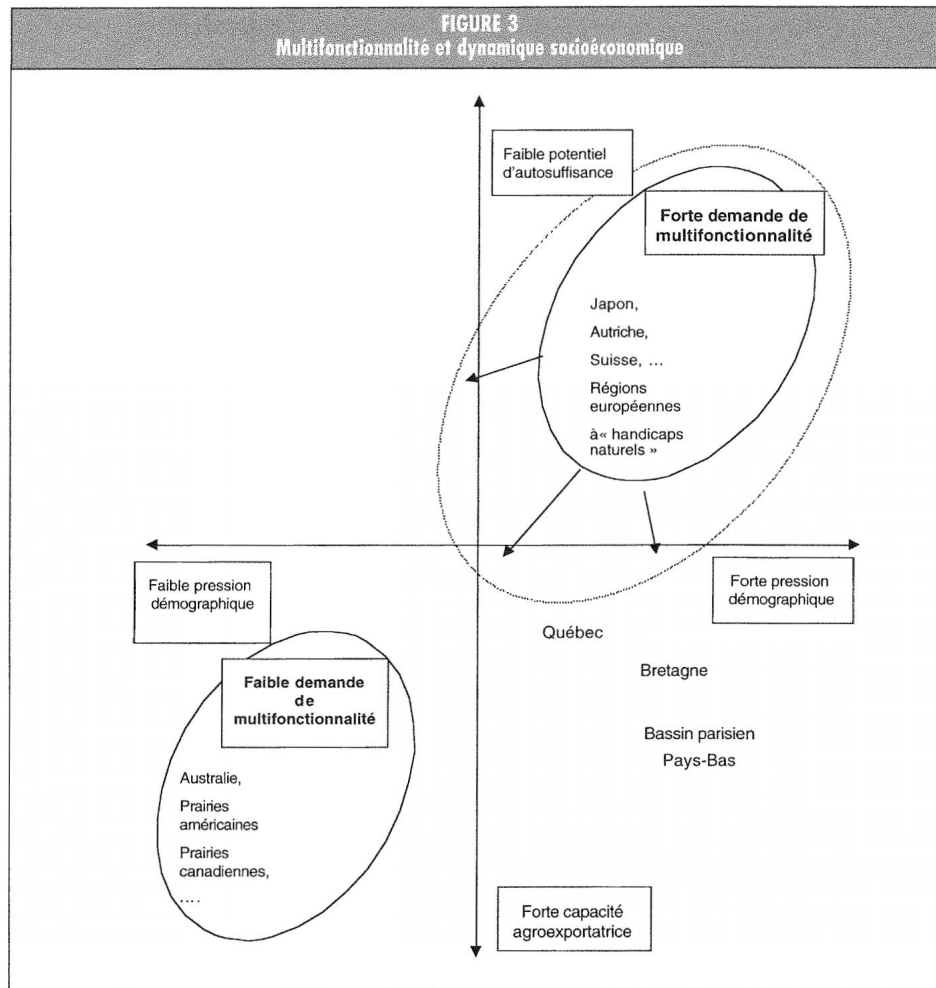
Carson, Rachel (1962), *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin, 362 p.

Castle, Emery N. (2001), « Wanted: a Rural Policy », *Choices*. First quarter, p. 26-30.

Christians, Charles (1993), « La croissance démographique dans les campagnes belges et la minorisation des agriculteurs », *Géographie et Campagnes*, J. Bonnamour, ENS Fontenay, p. 139-143.

Colson, François, et Anne Stenger-Letheux (1995), *Évaluation monétaire des avantages environnementaux de l'agriculture. Une analyse coût-bénéfice appliquée à la gestion des espaces et des paysages agricoles dans le cadre de la nouvelle PAC*, INRA-Nantes, 117 p.

Debailleul, Guy (1988), « Zonage et agricul-



ture québécoise dans les années soixante-dix », *Revue de Recherches sociographiques*, 29 (2-3), p. 397-407.

Greif, Franz (1996), « Austria's Way to Sustainable Agricultural Policy », *Recherches de géographie humaine ; Hommage au Professeur Charles Christians*, sous la direction de J.P. Chevigné, Liège, Société géographique de Liège, 382 p.

Hirschhausen, Von Béatrice, Maria Patroescu, et Violette Rey (1999), « Les paysages agraires témoins des dilemmes de la transition roumaine », *Paysages agraires et Environnement. Principes écologiques de gestion en Europe et au Canada*, sous la direction de Stanislas Wicherek, CNRS Éditions, Paris, p. 61-72.

Laurent, Catherine (1995), « La fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle sur le territoire », *La grande transformation de l'agriculture*, sous la direction de G. Allaire et R. Boyer, INRA-Economica. Paris, p. 323-343.

Laurent, Catherine (1999), *Activité agricole, Multifonctionnalité, Pluriactivité*. Rapport rédigé pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre du comité d'experts sur les Contrats Territoriaux d'Exploitation, 19 p.

Marochini, Éric (1999), « Principes écologi-

ques et remembrement rural en zone d'open-field très parcellisé : l'exemple d'Insviller (Moselle) », *Paysages agraires et Environnement. Principes écologiques de gestion en Europe et au Canada*, sous la direction de Stanislas Wicherek, CNRS Éditions, Paris, p. 169-179.

O'Riordan T. (1989), « Modifications du paysage et utilisation des sols », *Politiques de l'agriculture et de l'environnement : Possibilités d'intégration*, Organisation de coopération et de développement économique, Paris, p. 185-198.

Organisation de coopération et de développement économique (1999), *Multifonctionnalité : état d'avancement des travaux*, Groupe de travail des politiques et des marchés agricoles du Comité de l'agriculture, Groupe de travail mixte du Comité de l'agriculture et du comité des échanges, Direction de l'alimentation, de l'alimentation et des pêcheries, 25 p.

Racapé, J. (1999), « Multifonctionnalité de l'agriculture et environnement », *Produire, entretenir et accueillir. La multifonctionnalité de l'agriculture et le contrat territorial d'exploitation*, Revue « Pour », GREP, Paris, n° 104, p. 35-40.